



COMMUNAUTE DE COMMUNES

CCA 800

« Espace Levier – Val d’Usiers »

Arc-Sous-Montenot, Bians-Les-Usiers, Chapelle d’Huin, Evillers, Gevresin,
Goux-Les-Usiers, Levier, Septfontaine, Sombacour,
Villeneuve d’Amont et Villers-Sous-Chalamont

**COMPTE RENDU DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE N° 11
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 04 FEVRIER 2016 – 20 HEURES**

Sur convocation du Conseil de Communauté en date du 2 février 2016 adressé par le président,
Monsieur Christian RATTE,

Nombre de membres en exercice : 28

L’an deux mille seize, le 4 février 2016 à vingt heures,

Se sont réunis les membres du conseil communautaire

Étaient présents : Patrick GRILLON, Elisabeth LEPEULE (Arc sous Montenot), André SALOMON,
Gilles MONNIER, Carmen GIRARD (Bians les Usiers), ~~Dominique MAMET, Dominique FAIVRE~~
(Chapelle d’Huin), ~~Frédérie BAUD, Jean-Philippe DESCOURVIERES~~ (Evillers) ~~René MARESCHAL,~~
~~Michel GUICHARD~~ (Gevresin), Eric BOURGEOIS, Claudine CATTET, Pierre GRILLET (Goux les
Usiers), ~~Guy MAGNIN FEYSOT, Michel MAGNET, Martine BOLE, Gaëlle LONCHAMPT,~~
~~Frédéric DOLE~~ (Levier), Christian RATTE, Jérémie GUYOT (Septfontaine), Maryse JEANNIN,
Marie-Jeanne LECHINE, Louis SIEVERT (Sombacour), Martine GRASSA, Marie-Claire MONNIN
(Villeneuve d’Amont) Claude COURVOISIER, Simon COURTET (Villers sous Chalamont)

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absent(s) : Frédéric BAUD, Jean-Philippe DESCOURVIERES, Dominique MAMET,
Dominique FAIVRE, René MARESCHAL, Michel GUICHARD, Guy MAGNIN FEYSOT, excusés

Absents ayant donné procuration : Jean-Philippe DESCOURVIERES, procuration à Jérémie
GUYOT, Guy MAGNIN FEYSOT, procuration à Michel MAGNET

Secrétaire de séance : Madame Maryse JEANNIN

ORDRE DU JOUR :

1. RESILIATION DU MARCHE CHAMPS BEGAUD 9

1. RESILIATION DU MARCHE CHAMPS BEGAUD 9 - DCM N° 02-2016-01

Par délibération du 26 janvier 2015, le Conseil Communautaire a attribué le marché de travaux de la zone artisanale "Champs Begaud 9" au groupement CUENOT - MALPESA - JEANNIN pour un montant de 259 344.00 € H.T

Le marché a été notifié à l'entreprise le 19 octobre 2015, une fois le dossier DETR déclaré complet et l'ensemble des pièces administratives transmises au contrôle de légalité.

A la vérification du tableau d'analyse des offres, le contrôle de légalité a constaté une erreur de formule, modifiant ainsi le classement des offres et plaçant l'entreprise PBTP en 1^{ère} position.

Le marché doit donc être soumis à l'avis de M le Préfet pour saisi du Tribunal Administratif.

Au vu des éléments présentés, l'exposé du Président entendu et après en avoir délibéré,

- Le Conseil Communautaire à l'unanimité, décide la résiliation du marché en date du **4 février 2016**.
- Après négociation, le groupement accepte de renoncer aux indemnités prévues à l'article 46 du CCAG travaux.
- Un procès-verbal sera établi pour réception des ouvrages et parties d'ouvrages exécutés et un décompte final sera signé des parties.
- Le Conseil Communautaire autorise le Président à lancer une consultation pour la réalisation des travaux de finition de la zone artisanale "Champs Begaud 9".

2. MOTION – COLLEGE LAROUÉ FRASNE

Monsieur Le président donne lecture de la motion de soutien pour le collège Emile Laroué de Frasne.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, s'associe à la mobilisation et apporte son soutien au personnel enseignant et aux parents d'élèves du collège de FRASNE et des écoles qui en dépendent.

Il déplore le nouveau report de la restructuration de cet établissement, qui est vétuste, trop exigü, non fonctionnel et plus adapté aux conditions d'enseignement et aux règles d'hygiène et de confort que les élèves sont en droit d'attendre aujourd'hui.

Il dénonce par ailleurs la suppression au collège Laroué des classes bilangues, mesure qui frappe essentiellement les collèges situés en zone rurale alors que les zones urbaines sont préservées. L'égalité des chances ne doit laisser personne sur le bord du chemin.

Aussi le conseil communautaire demande :

- au conseil départemental : la restructuration urgent du collège Laroué,
- Au Rectorat : le maintien des classes bilangues dans ce même collège.

Le Président,
Christian RATTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CCA 800
"Espace Levier / Val d'Usiers"
BE 21 - 25270 LEVIER